

**Compte-rendu/Procès-verbal
du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch
Lundi 13 mai 2024
À 18 h30
A la salle de réunion du 1er étage du Mouzon**

Étaient présents : AUTIE Jean-Marc, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, BONNET Eric, BREIL Roger, DUCOMBS Patrick, FANTON Patrick, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, ORTOLAN Jean-Jacques, RIVIERE François et SALLES Céline,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Excusés ou absents : BALAS Max, BARASZ Olivier, BOURDALLE Annie, DELIGNIERES Patrick, DUPUY Jean-Marc, LAPREBENDE Christian, OLIVEIRA SANTOS Rui, PENSIVY Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Patrick DUCOMBS

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 28 mars 2024

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 28 mars 2024 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. Approbation de l'avenant au contrat bourg centre de Bassoues-Miélan-Mirande et Montesquiou

La Présidente indique que de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie a décidé de maintenir son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », sur la période 2022/2024.

Les communes de Bassoues-Miélan-Mirande et Montesquiou qui sont identifiées par la région Occitanie comme communes « Bourg-Centre » se sont inscrites dans cette démarche « nouvelle génération » et ont souhaité souscrire un avenant au contrat - « Bourg-Centre » avec la région Occitanie, le conseil départemental du Gers et le PETR du Pays d'Auch suite à la réalisation d'une mise à jour du plan d'actions.

Ce contrat est toujours porté par la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne pour le compte de chacune des communes.

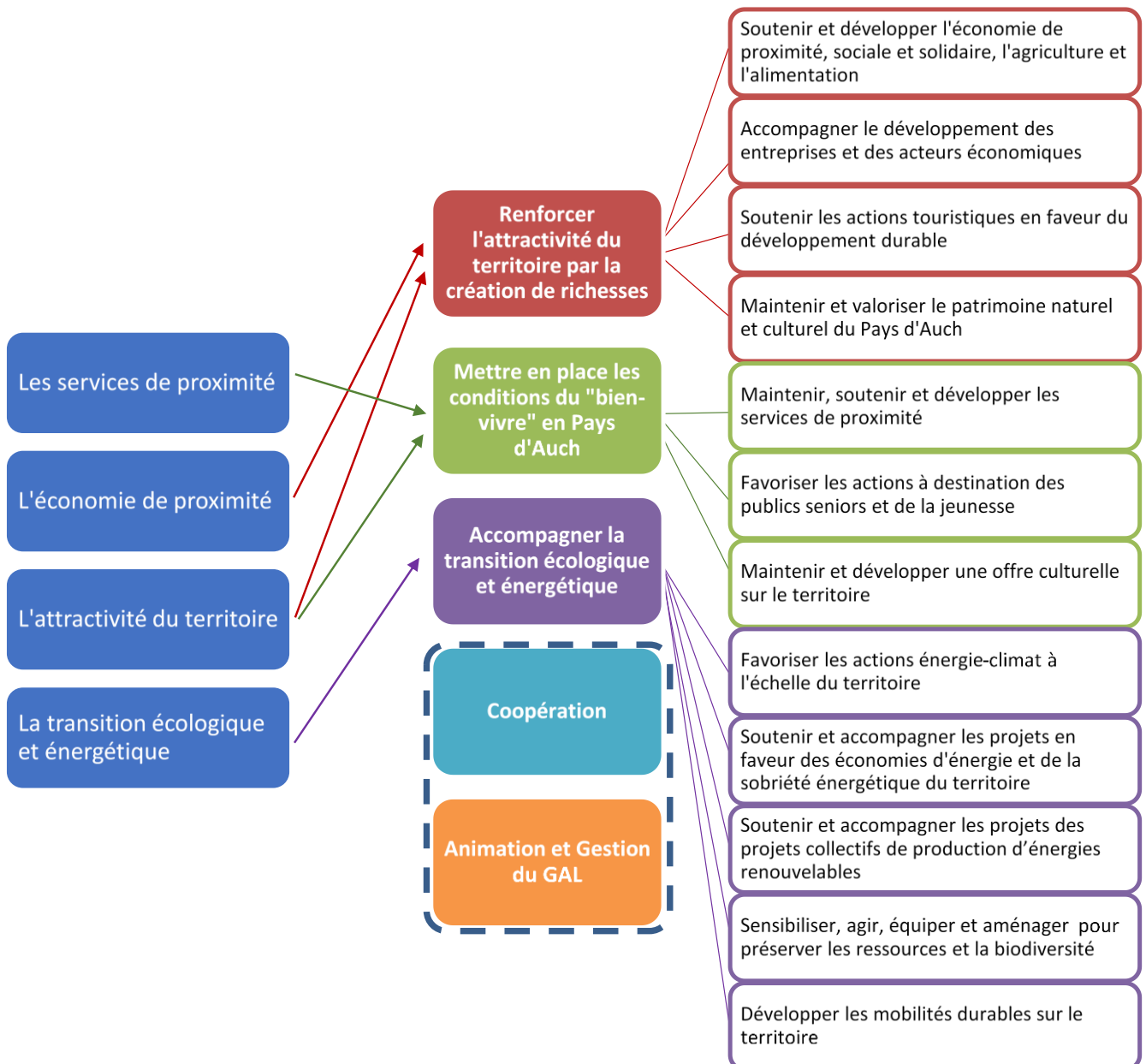
Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'avenant au contrat Bourg-centre des communes de Bassoues, Miélan, Mirande et Montesquiou

3. Mise en œuvre du programme LEADER : Approbation de la stratégie et des fiches actions

La Présidente que suite à la réunion d'échanges en bilatéral avec les services de la Région sur la mise en œuvre de la stratégie du GAL du Pays d'Auch, l'équipe a procédé aux derniers ajustements des documents administratifs pour établir le conventionnement.

Cette stratégie repose sur 3 grands objectifs stratégiques (= fiches actions) déclinés en objectifs opérationnels :

- 1- Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses
- 2- Mettre en place les conditions du « bien vivre » en Pays d'Auch
- 3- Accompanyer la transition écologique et énergétique



Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la stratégie LEADER du GAL du Pays d'Auch présentée ci-dessus.

4. Mise en œuvre du programme LEADER : Approbation de la maquette financière

La Présidente rappelle également que dans le cadre du conventionnement LEADER, il est nécessaire de valider la maquette financière du GAL pour la durée du programme. L'enveloppe financière FEADER (LEADER) attribuée au Pays d'Auch s'élève à 1 200 000€.

Les montants pour chaque fiche action de la stratégie sont répartis en fonction des intentions de projets identifiés.

Les montants affectés à l'animation du programme sont quant à eux calculés de manière simplifiée sur la base de coûts horaires forfaitaires.

Il sera possible d'effectuer des modifications entre fiche action en fonction de la réalité de la programmation.

Il a donc été proposé la répartition financière suivante :

N° fiche action	Libellé de la fiche action	Montant FEADER	Montant prévisionnel contreparties publiques nationales	Total
1	Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesse	400 000 €	500 000 €	900 000 €
2	Mettre en place les conditions du "bien-vivre" en Pays d'Auch	300 000 €	150 000 €	450 000 €
3	Accompagner la transition écologique et énergétique	240 000 €	180 000 €	420 000 €
4	Coopération	50 000 €	12 500 €	62 500 €
5	Animation et Gestion du GAL	210 000 €	52 500 €	262 500 €
	TOTAL	1 200 000 €	895 000 €	2 095 000 €

Le comité syndical, décide à l'unanimité, d'approuver la maquette financière LEADER

5. Proposition d'accompagnement du Conseil de Développement du PETER du Pays d'Auch

Dans le cadre du PETER du Pays d'Auch, le conseil de développement de l'association de pays a été « transféré » et les membres n'ont pas été directement réunis depuis.

Seule la constitution du groupe des membres privés du GAL LEADER a permis d'associer la société civile aux projets portés sur le territoire depuis 2016.

La société civile à travers le conseil de développement est un acteur important dans le fonctionnement du PETER. Il est donc important de mobiliser de nouveau la société civile du PETER du Pays d'Auch afin de la faire participer aux « nouveaux » enjeux du territoire et articuler la transition écologique auprès des porteurs de projets.

Dans cet objectif, il est proposé de se faire accompagner par un prestataire externe afin de délimiter collectivement les contours de ce Conseil de développement : sa gouvernance et ses actions au sein du PETER.

Deux prestataires ont ainsi été contactés afin qu'ils nous présentent une offre d'accompagnement. Voici le cahier des charges synthétique de la prestation requise :

- **Cadrement de la mission** : Le PETER du Pays d'Auch souhaite re-mettre en place un conseil de développement. La mission consiste en un appui stratégique à la préfiguration du conseil de développement du Pays d'Auch qui se décline ainsi :

- Recherches de témoignages
- Appui à la sensibilisation et à la mobilisation des habitant.es
- Appui à la conception de la composition du CdD
- Appui à la définition des fonctions et au fonctionnement.

L'objectif est d'amener l'équipe du PETER du Pays d'Auch à établir un plan d'action opérationnel pour la création, la mobilisation et l'animation d'un conseil de développement.

Les membres du comité syndical valident la démarche et autorisent la Présidente à finaliser le contenu de la mission avec les prestataires contactés.

6. Informations diverses

Désignation des membres publics au comité de programmation LEADER d'ici le 30 juin.

La composition des membres publics du comité de programmation LEADER présentée dans le cadre de la candidature du Pays d'Auch est la suivante :

Collège PUBLIC	
Membre binôme 1	Membre binôme 2
Présidence du PETR	Suppléant désigné PETR
Représentant CAGACG	Représentant CAGACG
Représentant CC Val de Gers	Représentant CC Val de Gers
Représentant CC Cœur d'Astarac en Gascogne	Représentant CC Cœur d'Astarac en Gascogne
Représentant CC Astarac Arros en Gascogne	Représentant CC Astarac Arros en Gascogne

Les membres du comité syndical prennent acte de cette répartition et feront le relais dans chaque conseil communautaire pour désigner les représentants des EPCI au GAL LEADER.

- Appel à partenariat du CEREMA sur l'expérimentation « s'organiser pour massifier la pratique du co-voiturage »

La candidature du PETR du Pays d'Auch sur cet appel à partenariat pour le compte des EPCI du territoire rentrant dans sa phase opérationnelle, la Présidente indique qu'il est désormais nécessaire de mettre en place ce projet du co-voiturage du quotidien au plus tôt.

Elle rappelle avoir sollicité par courrier chaque EPCI pour identifier les partenaires techniques participant à cette collaboration.

Elle demande de nouveau aux membres des EPCI de mobiliser leurs équipes sur ce sujet.

- Lancement du Grand Tour de l'Astarac et tournée ciné-cyclo

L'équipe présente l'ensemble du programme d'animations organisé pour le lancement du circuit cyclo touristique du Grand Tour de l'Astarac à partir du 15 mai.

Ce sont 6 soirées ciné-cyclo thématiques qui vont se dérouler sur 15 jours.

Il est demandé de relayer ces informations auprès des acteurs locaux afin de mobiliser sur ce nouveau produit touristique entièrement balisé.

L'ordre du jour étant épuisé ;

La séance est levée à 20h

La Présidente,



Céline SALLES